

**DOSSIER DE DEMANDE
D'EXONERATION DES DROITS
D'INSCRIPTION
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**



Espace réservé à L'administration
Date de réception du dossier :
.....

• PREAMBULE

La commission d'exonération des droits d'inscription de l'Université de Lille a pour objet d'instruire les demandes d'exonération des droits d'inscription présentées par les étudiants en application de l'article R719-50 du code de l'éducation relatif aux exonérations des droits de scolarité dans les universités, avant décision du Président de l'Université de Lille. Les modalités d'exonération de ces droits ont été approuvées par le Commission Formation et Vie universitaire du 24 mai 2018 et par le Conseil d'Administration de l'université en date du 14 juin 2018.
Ce dossier de demande d'exonération ne concerne pas les étudiants internationaux extra communautaires.

• DEMANDEUR

Monsieur Madame **Nom (de naissance) :**
Nom d'usage :
Prénom :
Né(e) le : **Ville de Naissance :**
Pays :
Nationalité :

Adresse : Rue : **Numéro :**

Ville : **Code postal :** **Pays :**

Tel/Port : **Mail:**@.....

Numéro étudiant (figurant sur votre carte d'étudiant - CMS - IZLY et vos certificats d'inscription) :

• INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Est-ce votre première inscription à l'Université de Lille ? Oui Non

Situation administrative : Déjà inscrit(e) : En cours d'inscription

Composante :

Diplôme préparé :

Formation Initiale **Formation Continue**

Année d'études :

Licence 1 Licence 2 Licence 3 Licence professionnelle DUT 1 DUT 2

Master 1 Master 2 Doctorat DEUST

autre formation :

Montant des droits d'inscription :

* Plus d'info : <https://www.univ-lille.fr/etudes/droits-dinscription/>

• DERNIÈRES ANNÉES D'ÉTUDES VALIDÉES dans l'enseignement supérieur :

Niveau et filière d'inscription (ex : 2^{ème} année de licence de mathématiques) :

Université / Etablissement et Année de validation

Université/ Etablissement en 2018/2019 :

Selon votre situation, pièces à joindre au dossier justifiant vos revenus pour une demande d'exonération des droits d'inscription sur critères sociaux :

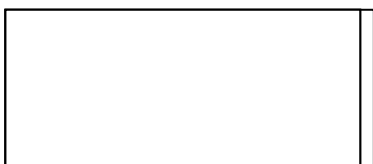
1. Etudiant-e de plus de 26 ans ou étudiante en situation de vie maritale ou étudiante de moins de 26 ans en indépendance avérée : Avis d'imposition (ou non imposition) de l'étudiant-e
2. Etudiante de moins de 26 ans : Avis d'imposition (ou non imposition) des parents ou justificatif(s) des revenus fiscaux.
3. Dernier certificat d'inscription à « Pôle emploi » pour les demandeur-se-s d'emploi
4. Stagiaire de la formation continue : Montant des revenus, fiches de paie
5. Stagiaire de la Formation continue : Attestation CAF
6. Etudiant-e-s en exil, réfugié-e-s, bénéficiaires de la protection subsidiaire, ou demandeurs d'asile : l'attestation de demande d'asile délivré par la préfecture ; ou l'accusé réception par l'OFPRA du dossier de demande ; ou l'enregistrement d'un recours CNDA; ou le récépissé préfectoral portant mention « reconnu réfugié », mention « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire » ; ou la carte de séjour mention « réfugié », mention « protection subsidiaire »
7. Tout document prouvant que vous avez été autorisé à vous inscrire à l'université de LILLE (Attestation PARCOURSUP)
8. Une photocopie de la carte d'étudiant (si réinscription)
9. Doctorant : relevés de notes, avis du-de la directeur-trice de recherche
10. Etudiant-e doublant-e : Relevés de notes de l'année universitaire 2019/2020
11. Etudiant-e bénéficiant d'un contrat d'étalement d'études : copie du contrat d'étalement d'études

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU AU-DELÀ DES DÉLAIS FIXÉS NE SERA PAS RECEVABLE.

• MOTIVATION DE LA DEMANDE

Date :/...../.....

Signature du/de la demandeur.se :



Pour les inscriptions en Formation Initiale, la date limite de dépôt est au plus tard pour :



- Le 13 juillet 2020 pour la Commission du 16 juillet 2020
- Le 21 août 2020 pour la Commission du 28 août 2020
 - Dernière commission pour les Licence 1, DEUST 1
- Le 4 septembre 2020 pour la Commission du 11 septembre 2020
 - Dernière commission pour les Licence 2 et 3, DUT, DEUST 2, M1
- Le 18 septembre 2020 pour la Commission du 25 septembre 2020
 - Dernière commission pour les M2
- Le 4 décembre 2020 pour la Commission du 11 décembre 2020
 - Dernière commission pour les Doctorants

Les dates de commissions d'exonération sont fixées
en fonction des dates limites d'inscription par niveaux

Pour les étudiants en formation Initiale

Le dossier de demande d'exonération accompagné des pièces demandées est à envoyer par courriel à info-exo@univ-lille.fr ou à envoyer par courrier sous enveloppe fermée :

Direction Vie étudiante
Bâtiment A3
Avenue Carl Gauss
59655 VILLENEUVE D'ASCQ

Pour les Stagiaires de la Formation Continue à la Direction Formation Continue et Alternance

Direction Formation continue & Alternance
Bâtiment B6
Rue Elisée Reclus
59655 Villeneuve d'ascq cedex

Attention, en raison de la crise sanitaire aucun dépôt de dossier ne sera accepté directement au bâtiment A3

Espace réservé à l'Université :

.....
.....

Avis du Service Instructeur

DFCA

Service Social du CROUS/SUMPPS

DVE

Nom de l'Instructeur :

Date :

Signature :

Avis de la Commission d'exonération

Avis Favorable

Montant du droit exonéré :

Avis Défavorable

- Motif(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom de la Présidente de la Commission :

Date :

Signature :